

No. 21

CONSTITUTION EN COMMUNE

DU GROUPE DIT

LES QUATRE-CHEMINS DE LA ROUTE DE FLANDRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Concernant la Demande adressée à l'Autorité supérieure, par 1,034 Signataires
avec le Plan de la Commune projetée

AUB/480

AUB/480

CONSTITUTION EN COMMUNE

DU GROUPE DIT

LES QUATRE-CHEMINS DE LA ROUTE DE FLANDRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Concernant la Demande adressée à l'Autorité supérieure, par 1,034 Signataires
avec le Plan de la Commune projetée

A l'une des portes de Paris, à 250 mètres du mur d'enceinte, sur le parcours de la route nationale de Flandre, on rencontre un groupe important de maisons et d'usines, limité par le canal de Saint-Denis et par le chemin de fer de l'Est, dont la population, dépassant aujourd'hui 11,500 habitants¹, en comptait, avant la guerre, plus de 14,000.

Ce groupe n'a pas encore de nom distinct ; nous le désignerons donc, ici, sous celui de « Quatre-Chemins », dénomination adoptée, par les habitants, pour la partie centrale formée au point d'intersection de la route de Flandre et du chemin départemental n° 13.

Les Quatre-Chemins forment un centre distinct, un tout, aggloméré, nettement séparé des deux groupes les plus voisins, Pantin et Aubervilliers, qui en sont éloignés de plusieurs kilomètres.

Ce point, isolé, de création récente, a acquis un accroissement rapide, depuis le jour où sa population jeune et laborieuse s'y est placée, à la suite de l'agrandissement de la capitale ; il est déjà important par le nombre des habitants et par ses établissements industriels, son avenir peut être considérable s'il est secondé ; mais il a des besoins spéciaux, des aspirations particulières qui font que ses habitants demandent aujourd'hui à se constituer en commune spéciale.

Désignés par nos concitoyens pour présenter à l'administration l'expression de leurs vœux, nous allons essayer d'indiquer par quelles circonstances, les habitants des Quatre-Chemins ont été légitimement amenés à formuler leur demande actuelle d'être séparés des communes d'Aubervilliers et de Pantin dont ils font, en ce moment, partie.

¹ Ce chiffre de 11,500 habitants, peut être affirmé par nous, car il résulte d'un recensement fait avec le plus grand soin, et dont nous avons le détail par chaque maison.

Il y a quinze ans, Pantin et Aubervilliers, séparés par plusieurs kilomètres d'un territoire livré, alors, à l'agriculture, et par un canal, existaient seuls ; la route de Flandre, inhabitée, leur servait de limite.

L'origine de ces deux communes est fort ancienne ; Aubervilliers, essentiellement agricole, était restée stationnaire ; sa population, livrée à la culture des terres et des marais, n'avait augmenté que d'une manière peu sensible ; elle était d'environ 4 à 5,000 âmes.

Au bas des coteaux de Romainville, Pantin, chef-lieu de canton, dont la population était un peu plus mêlée que celle d'Aubervilliers, comptant dans son sein des agriculteurs, des rentiers, quelques commerçants et industriels, atteignait le chiffre de 3,500 habitants.

A cette même époque, les Quatre-Chemins étaient représentés par une auberge située au point où la route départementale n° 13 se croise aujourd'hui avec la grande route de Flandre, et par quelques masures avoisinant le fort d'Aubervilliers.

C'est de 1860 que date la naissance du centre des « Quatre-Chemins » ; au moment de l'annexion de l'ancienne banlieue, et notamment de la Villette, les industries, frappées par les droits d'entrée sur les matières premières, cherchèrent à pallier ce désavantage en s'établissant hors Paris.

Les Quatre-Chemins, vides encore de constructions, n'étant séparés de Paris que par les terrains de servitude, étaient merveilleusement situés pour recueillir ces diverses industries ; aussi, vit-on successivement s'y établir une raffinerie, des verreries, des filatures de coton, des chocolateries, des fabriques d'allumettes, des fonderies, etc., etc. Les usines amenaient, avec elles, toute une population ouvrière, et les constructions s'élevèrent comme par enchantement. En 1865, l'ouverture des abattoirs de la Villette vint donner un nouvel élan au développement de notre centre ; en effet, il reçut toute une série d'industries, pivotant autour des abattoirs et ayant intérêt à ne pas s'en éloigner. C'est ainsi qu'à ce moment, vinrent se grouper, aux Quatre-Chemins, des fonderies de suif, des tanneries, des fabriques de cuirs vernis, des savonneries, des parfumeries et des stéarineries, etc., etc. ; leur nombre n'a cessé de s'accroître, jusqu'en 1870.

En moins de douze années la population des Quatre-Chemins s'éleva rapidement de zéro à plus de 12,000 habitants ; elle croit réunir aujourd'hui tous les éléments nécessaires à la constitution d'une municipalité, et elle vient en formuler la demande.

Il nous est permis de dire que les industriels croyaient, en venant fonder cette nouvelle colonie, que les communes mères feraient, dans la mesure de leurs ressources, les travaux indispensables pour tout centre qui se crée. Nous dirons combien leurs espérances ont été déçues.

Expliquons, tout d'abord, pourquoi l'industrie s'est portée aux Quatre-Chemins, plutôt que sur le centre des communes de Pantin et d'Aubervilliers ; c'est que, en outre de l'avantage d'y trouver, aux portes de Paris, un terrain neuf et solide desservi par une voie ferrée, des canaux et une grande route, les industriels peuvent y rencontrer, à quelques mètres du sol, de l'eau en abondance et des puits intarissables.

A mesure que se développait notre agglomération nouvelle, des besoins nouveaux naissaient pour nous ; malheureusement les deux communes, auxquelles nous appartenons, n'ont pas compris les nécessités de ce développement rapide, et ont laissé s'établir un état de choses qui pèsera longtemps encore, même après sa sécession, sur la nouvelle commune. Nous allons signaler les points principaux de cette déplorable situation.

Il existe, dans le groupe des « Quatre-Chemins », deux parties importantes, puisque la population de chacune d'elles dépasse 3,000 habitants ; l'une, la cité Demars, située sur le territoire d'Aubervilliers ; l'autre, la cité Forey, sur celui de Pantin, n'ont pas été rachetées par ces communes.

De là, des inconvénients fort graves pour les habitants : des mois entiers se passent sans que les immondices soient enlevés dans ces rues qui, durant l'hiver, se changent en véritables cloaques.

Lors de la construction de la cité Demars, on a laissé les habitants élever leurs maisons sans aucun plan arrêté pour l'avenir ; il en résulte qu'aujourd'hui, cet amas de constructions forme sept ou huit ruelles étroites n'ayant pas la largeur exigée, pouvant à peine livrer passage aux voitures, et restant dans l'état que nous avons signalé.

Cependant 3,500 habitants peuplent la cité Demars ; cette cité située en contrebas, n'ayant pas un seul égout pour recevoir les eaux pluviales et ménagères, ces eaux s'amassent près des habitations, et forment actuellement trois, mares permanentes qui, l'été, deviennent un véritable foyer pestilentiel.

Il y a là une question d'hygiène publique. Il faut que ces cloaques disparaissent.

Sur tous les points de notre centre, nous avons à constater la même indifférence de la part des deux communes auxquelles nous appartenons :

Les voies publiques sont mal entretenues et ne sont jamais balayées ; les boues de Paris, matières animales et végétales en décomposition sont déposées dans le voisinage de nos habitations, en attendant que le temps de fumer la terre soit venu ; il en est de même de la boue des routes qui séjournent durant des mois entiers, sur les trottoirs, avant d'être relevées ; les justes plaintes des habitants, à ce sujet, sont restées sans effet.

L'éclairage n'existe que sur les routes nationale et départementale, et manque absolument dans les autres rues et passages (sauf deux ou trois becs particuliers) ; cependant les ouvriers doivent circuler pendant la nuit pour se rendre à leur travail, soit aux abattoirs, soit aux verreries et aux autres usines.

La situation que nous subissons peut, jusqu'à un certain point, s'expliquer par notre éloignement : nos besoins ne frappent pas l'édilité, chaque jour, à chaque instant ; nous sommes des annexes, des extrémités ; nous sommes oubliés.

Cependant, notre centre est, de beaucoup, le plus important des trois groupes que nous composons avec Pantin et Aubervilliers.

Notre population dépasse, de plus d'un tiers, celle des communes mères, et elle se serait accrue dans de plus grandes proportions, si l'on avait exécuté, en temps opportun, les travaux de première nécessité.

C'est ainsi que l'absence d'égouts secondaires a empêché, l'année dernière, plusieurs industriels de venir se fixer parmi nous.

On croira difficilement qu'aux portes de Paris, il existe une agglomération de 12,000 habitants comprenant plus de 5,500, enfants dont 1,800, au moins, devraient recevoir l'instruction primaire, et que ce centre est dépourvu d'école communale. Aussi, nous avons le regret de voir la moitié de nos enfants privés de toute instruction élémentaire, vagabonder, sur la voie publique, pendant que leurs parents travaillent dans les ateliers.

Frappés de ces faits, MM. Cartier frères, dont l'un est président de notre commission, bâtirent et entretiennent à leurs frais deux écoles, l'une pour les filles l'autre pour les garçons, arrachant ainsi au désœuvrement quelques centaines d'enfants ; c'est donc à leur charitable libéralité que les Quatre-Chemins sont redevables d'un léger palliatif apporté à une situation aussi

déplorable au point de vue moral. Malgré tous leurs efforts, ces écoles particulières sont, de beaucoup insuffisantes, et peuvent à peine recueillir le tiers de nos enfants.

Il ne sera pas permis d'objecter qu'aux deux centres de Pantin et d'Aubervilliers, existent des écoles communales ; leur éloignement des Quatre-Chemins rend leur fréquentation impossible. Comment admettre que des enfants puissent faire trois et quatre kilomètres, par des chemins rendus impraticables l'hiver, ayant, en outre, du côté de Pantin, un canal à traverser ? Cependant, dans ces derniers mois, lorsque nous avons formulé notre demande de sécession, mais, à ce moment seulement, la municipalité de Pantin comprenant la gravité d'une situation qui allait être dévoilée à l'autorité supérieure, loua une boutique dans notre quartier, pour y installer une école.

Quant à la commune d'Aubervilliers, elle s'est jusqu'à présent, contentée d'émettre des vœux à ce sujet.

La même lacune existe pour les asiles !

En toutes choses, on retrouve les mêmes obstacles à la marche régulière d'une bonne administration communale, à raison de l'éloignement des trois centres et de leur indépendance absolue !

Pantin et Aubervilliers possèdent, tous deux, une église, notre centre n'en a pas : aussi que d'entraves apportées, chaque jour, dans l'accomplissement des devoirs religieux, pour les mariages, les baptêmes et les enterrements.

L'éloignement des mairies est une gêne incessante pour les habitants, et les laisse dans l'ignorance des actes de l'état civil ; il explique le peu d'empressement et l'indifférence des électeurs, que constatent les registres municipaux.

La police municipale, tout occupée dans les deux autres centres, ne fait que de rares apparitions chez nous ; nous avons donc le droit de nous en dire dépourvus.

Au reste, l'Administration supérieure frappée de ces graves inconvénients a cherché à y porter remède en créant une brigade de gendarmerie spéciale, dont le siège est situé sur la route de Flandre, et dont la circonscription comprend, à peu de chose près, le périmètre que nous demandons pour la nouvelle commune.

Pour les postes, l'éloignement des deux bureaux amène forcément, des retards fréquents dans la distribution des lettres ; celle du soir manque complètement. On comprend dès lors quelles en sont les conséquences, pour une population industrielle, dans ses relations commerciales. Aussi, plusieurs manufacturiers sont obligés d'avoir une boîte particulière au bureau de poste de La Villette et de faire prendre, ainsi, plusieurs fois par jour, leurs lettres dans Paris.

Les bureaux télégraphiques sont également établis près des mairies de Pantin et d'Aubervilliers, et notre centre, qui lance où reçoit presque toutes les dépêches subit toutes les conséquences de son éloignement.

Nous sommes convaincus que l'enquête sérieuse que nous demandons justifiera toutes nos réclamations, et l'autorité ne voudra pas laisser peser plus longtemps, sur une population de 12,000 âmes, la situation que nous lui signalons.

Si l'on jette les yeux sur le plan d'assemblage de la nouvelle commune, ce qui frappe de prime abord, c'est l'indépendance absolue des trois centres, leur groupement bien distinct, leur éloignement.

La commune projetée, teintée en rose, dont le périmètre s'écarte peu des abords de la route de Flandre, sera de beaucoup la plus petite sous le rapport territorial. En effet, en formulant notre projet, nous n'avons sollicité que ce qui est strictement nécessaire au développement et à la vitalité d'une commune industrielle. Laissant complètement aux communes agricoles voisines les terrains de culture, nous ne demandons que ceux indispensables pour nous permettre d'aborder facilement la gare du chemin de fer de l'Est et le canal Saint-Denis. La partie de ces terrains, vagues en ce moment, est appelée à être couverte de constructions d'ici quelques années.

Sur le territoire de Pantin, nous demandons que la gare du chemin de fer de l'Est nous appartienne, parce que nous en avons un besoin journalier, parce que sa création a été liée à notre développement et qu'en définitive : c'est pour nous, industriels, que la gare a été ouverte. Du reste, cette question est jugée par la manière même dont le pays s'est développé. On voit sur le plan, l'industrie se grouper entre la route de Flandre et la voie ferrée, se rapprocher de plus en plus de celle-ci, se porter aux abords de la gare et non sur les terrains libres qui nous séparent de Pantin.

D'un autre côté, la Compagnie du chemin de fer de l'Est tend d'autant plus à se rapprocher des Quatre-Chemins, qu'elle a acheté des terrains sur la rive

gauche de la voie, ayant ainsi le projet d'agrandir sa gare des marchandises en transportant chez nous une partie du service de La Villette.

On le voit : la gare de Pantin et les Quatre-Chemins sont liés ensemble par des intérêts communs. L'ouverture de l'une n'est, pour ainsi dire, que la conséquence de l'existence de l'autre. Il serait donc illogique de les séparer.

Quant à la partie gauche du territoire réclamé, on voit que son périmètre décrit un angle saillant, afin de rejoindre le canal Saint-Denis et le boulevard de Stains. Ce n'est qu'après avoir mûrement approfondi la question que nous nous sommes arrêtés à cette ligne de démarcation qui n'est nullement arbitraire de notre part, mais qui est imposée par notre existence même. C'est pour nous une question de premier ordre, une question vitale.

Chaque fois qu'un bateau de charbon arrive au bassin d'Aubervilliers (nous en consommons plus de 200 tonnes par jour), pour gagner ce bassin il nous faut suivre le chemin départemental n° 13, traverser dans la commune d'Aubervilliers plusieurs rues étroites, tortueuses, souvent encombrées, traverser le canal, joindre la rue de la Gare ; en un mot faire 4 kilomètres par des chemins difficiles. Aussi les industriels préfèrent-ils et ont-ils avantage à faire venir par voie ferrée leurs charbons en gare de Saint-Denis et de la Chapelle. Mais outre la gêne d'une pareille situation, les frais de camionnage sont considérablement augmentés, tandis qu'il serait si facile d'avoir les charbons pour ainsi dire sous la main et à portée de l'industrie.

On voit par là, quelle importance il y a là pour nous, et quels avantages nous retirerons, en ayant un libre accès sur le canal Saint-Denis, et en nous liant aux Magasins-Généraux de la plaine où nos matières premières sont en dépôt, par une voie directe venant s'embrancher sur le boulevard de Stains. Sur ce point encore, en présence des intérêts engagés, nous ne doutons point qu'il soit fait droit à notre demande. Du reste, nous ne porterons aucun préjudice à la commune d'Aubervilliers qui conservera son port actuel ; d'ailleurs, ses relations avec les Magasins-Généraux et le canal Saint-Denis sont nulles.

D'un autre côté, si les confins de la nouvelle commune ne s'étendaient point jusqu'au boulevard de Stains, rien ne dit qu'Aubervilliers reculant devant les dépenses d'une voie nouvelle qui ne lui serait d'aucune utilité, consentirait à créer le tronçon de route qui, passant alors sur son territoire, est nécessaire pour nous relier par le boulevard de Stains au port d'Aubervilliers. Des entraves pourraient surgir aux dépens de nos intérêts.

Il est donc de toute nécessité que nous ayons accès direct sur ce point important, sans passer pour cela sur le territoire d'autrui.

Notons que les terrains cultivés actuellement dans la partie que nous demandons, diminuent chaque jour par suite de l'envahissement des constructions. C'est à tel point que des propriétaires préfèrent aujourd'hui laisser leurs terres en jachère, plutôt que de passer des baux qui engageraient l'avenir.

La route nationale dite route de Flandre, sépare en deux le groupe des Quatre-Chemins. C'est elle qui sert de limite aux deux communes de Pantin et d'Aubervilliers. De là, naît une suite de difficultés se renouvelant journellement dans la perception de l'octroi. L'impôt n'est pas le même dans les deux communes ; les transactions sont donc à chaque instant entravées. D'où une perception de l'octroi, souvent difficile.

De cette limite territoriale placée au centre même du groupe, naissent d'autres inconvénients résultant de la difficulté d'entente entre les deux communes pour améliorer la situation des Quatre-Chemins. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'il fut question, à un moment, de créer sur la route de Flandre un marché à la paille. On comprend l'intérêt que le petit commerce aurait à cette création ; mais ces deux communes mères n'ont encore pu s'entendre à ce sujet.

Ce que nous disons pour le marché à la paille se reproduit pour une foule d'améliorations indispensables à notre situation. Ainsi, dans une population ouvrière de 42,000 âmes, un lavoir public, un établissement de bains sont de première nécessité. Un seul suffirait. Mais, pour cela, il faudrait que Pantin et Aubervilliers marchassent à l'unisson. Et cependant ces établissements seraient peu coûteux, car l'eau chaude en abondance serait fournie en toute saison et en quantité plus que suffisante par nos usines faisant usage de réfrigérants.

Il en est de même pour le marché aux vivres. Il y en a deux actuellement, un pour chaque commune, mais si mal installés, si peu fournis, qu'on peut dire que nous en sommes dépourvus. De là, un surenchérissement dans les approvisionnements dont le poids retombe naturellement sur la classe ouvrière.

Si nous continuons à appartenir à deux communes, il est impossible de prévoir quand nous sortirons de l'état actuel. Que de travaux indispensables pour nous et complètement inutiles aux communes mères, dont les besoins n'ont rien de commun avec les nôtres !

Leur besoin incessant de rectifier leurs rues centrales est une cause journalière d'augmentation de dépenses sans aucun profit pour nous. Les intérêts sont tellement tranchés, ont si peu de points de contact, que notre position ne peut changer que par la séparation complète.

Nous avons déjà signalé l'absence d'égouts secondaires, les inconvénients qui en découlent en ce qui concerne les eaux pluviales et ménagères ; mais la gêne n'est pas moins grande pour l'écoulement des eaux industrielles. L'administration des ponts et chaussées, difficile sur ce point, et à juste titre, met journellement les industriels dans le plus grand embarras. Il serait cependant grand temps d'y remédier.

Nous ne pouvons toucher ici tous les points, retourner la question sur toutes ses faces ; mais nous croyons en avoir assez dit pour démontrer l'urgence de la sécession. Les intérêts actuels engagés et journellement lésés, l'avenir du pays compromis, demandent la prompte solution d'une question capitale pour nous.

Les revenus de la jeune commune dépasseront 160,000 francs. Ils tendront sans cesse à s'augmenter par une perception plus régulière de l'impôt et par l'accroissement incessant de la population. Son existence est donc assurée.

La réalisation de nos vœux ne peut en aucune façon porter atteinte aux deux communes d'Aubervilliers et de Pantin ; car il y a quelques années, nous n'existions point, et ces deux communes prospéraient.

CONCLUSION.

En finissant, nous citons et nous invoquons à l'appui de notre demande :

L'intérêt moral de notre centre ;

Les différences nettement tranchées qui existent dans les habitudes des 3 groupes, et l'impossibilité presque absolue d'amener une fusion qui n'a pas fait un pas depuis douze années ;

Les intérêts matériels de notre agglomération ;

Les difficultés qu'éprouvent les communes dont nous dépendons, à exercer une surveillance administrative efficace ;

L'importance de notre population ;

La gêne dans les relations et les entraves dans les affaires commerciales ;

Le nom des autres centres dirigeant sur Pantin ou sur Aubervilliers les voyageurs de commerce ou les acheteurs, au lieu de les amener directement aux Quatre-Chemins ;

Les conséquences fâcheuses produites par l'éloignement des mairies, des églises et des bureaux de la poste et du télégraphe ;

La privation d'écoles communales et d'asiles ;

Les inconvénients sans nombre résultant de notre division en deux sections appartenant à deux communes différentes, et notre rue principale servant de limite à ces mêmes communes ; Enfin le peu d'efforts faits en notre faveur depuis dix ans, et nos justes appréhensions actuelles.

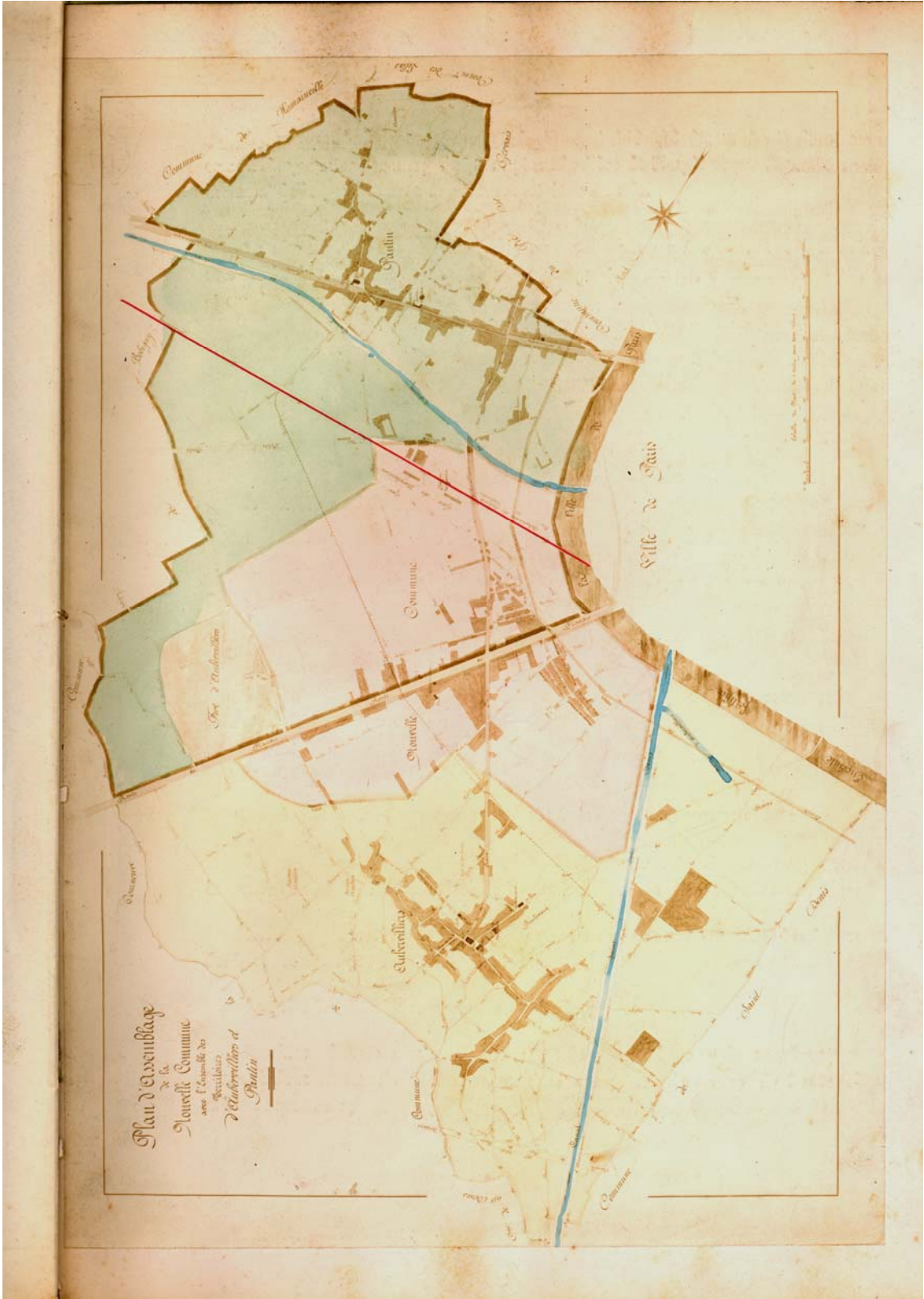
C'est dans de telles circonstances, et sous l'impression d'une situation comprise par tous les habitants des Quatre-Chemins, qu'ils se sont réunis, il y a quelques semaines, pour choisir parmi eux une Commission chargée de soutenir leurs droits.

Aucune voix ne s'est jamais élevée contre ce désir unanime ; puis, quand la demande a été formulée par la Commission, 1,034 signataires sont venus l'appuyer ; aujourd'hui, nous soumettons cette demande à l'Administration supérieure, espérant tout de sa justice éclairée et attendant avec confiance sa décision.

Les Membres de la Commission :

CARTIER-BRESSON	ODEND'HAL	ED. MICHAUD	JENESON
SARREBOURSE D'AUDEVILLE	VALLIENNE	NICOLLE	MULLER
BEAUJARD	LEONARDY	JOIGNEAUX-POULAIN	RIMAILHO

1^{er} mars 1872.



Plan d'ensemble
de la
Nouvelle Commune
avec l'ensemble de
ses églises et
de ses paroisses

Ville de Verdun

1000 Toises